

Mobilisation de la race Abondance pour l'AOP

Haute Savoie, une série d'actions est mise en place pour renforcer l'offre génétique Abondance et faire progresser le nombre de vaches de la race dans les troupeaux.

D'ici le 1^{er} janvier 2016, sur la zone du fromage AOP Abondance, 45 % des animaux devront être de race Abondance. Cette échéance fixée par le cahier des charges est connue depuis 2006. N'empêche, elle représente encore un beau défi. Il manque encore à l'appel 868 femelles de race Abondance. Le pourcentage moyen de race Abondance sur la zone frôle aujourd'hui 40 %. Mais sur 220 élevages, on dénombre encore 116 élevages à moins de 45 %, et surtout 53 élevages à moins de 5 % dont 26 à 0 %. Si les 45 % ne sont pas atteints collectivement au 1^{er} janvier 2016, alors seuls les élevages à 45 % minimum de race Abondance resteront habilités.

Un financement de l'interprofession laitière des Savoie

Face à ce couperet qui menace la filière, le Sifa (Syndicat interprofessionnel du fromage Abondance), l'OS



LE CAHIER DES CHARGES DE L'AOP ABONDANCE prévoit un seuil collectif de 45 % minimum de race Abondance sur la zone au 1^{er} janvier 2016.

racas alpines réunies (OSRAR)⁽¹⁾ et les laiteries se sont mobilisées de concert pour répondre aux exigences du cahier des charges. Une série de réunions a été organisée l'hiver dernier pour les éleveurs de la zone autour de la race - ses atouts et ses limites. Et un plan d'actions pour développer durablement l'offre en génétique a été lancé, le tout avec le financement de l'interprofession laitière des Savoie (ILS). Ce plan comporte :

— **Des aides à la collecte et à la mise en place d'embryons.** « Il s'agit d'introduire la race Abondance de façon sûre sur le plan sanitaire et génétique, avec des embryons issus des meilleures vaches triées selon un seuil d'ISU par père, celles du noyau de sélection de la race », souligne Nicole Bloc, chargée de mission à l'OSRAR. L'aide à la collecte des vaches « noyau de sélection », plafonnée à 800 euros, est accessible à tous les éleveurs à la condition de laisser à disposition de

→ la collectivité 50 % des embryons congelables. L'aide à la mise en place d'embryons, 90 euros par embryon posé, est réservée aux éleveurs de la zone Sifa. Bel-Air Embryons (Ucear) est le partenaire exclusif de l'action. « L'objectif de cinquante collectes est quasiment atteint; quatre-vingt-dix embryons ont été posés en frais et trente embryons sont en « banque ». » — **Des contrats d'élevage de génisses entre naisseurs et éleveurs.** « L'ob-

jectif est de structurer le marché et d'éviter la perte de génétique intéressante à l'export ou dans des élevages non contrôlés. » Ces contrats, qui renforcent les garanties « droits et devoirs de chacun », sont à la disposition des éleveurs via l'OSRAR depuis le mois de septembre. — **De la semence sexée de taureaux de testage :** elle est disponible dès cet automne auprès de l'Ucear à partir de cinq taureaux de la série.

Une mesure plus coercitive vient d'être décidée par les coopératives (sauf une) pour les élevages ayant moins de 5 % de femelles (de plus de 15 jours) de race Abondance: 10 €/1 000 l seront prélevés sur la paye de lait⁽²⁾. Ils leur seront restitués s'ils franchissent le seuil de 5 %. ■ **Annick Conté**
(1) Abondance, Villars de Lans, Hérens.
(2) Prix moyen 2013 : 454 €/1000 l + 13 €/1000 l retenus pour la communication sur l'AOP Abondance.